

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 14/2021

**Préavis sur l'étude et
l'établissement d'un avant-
projet concernant le
ruissellement et les
inondations à Lavey-Village**

Lavey, le 7 octobre 2021

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'étude et l'établissement d'un avant-projet relatif au ruissellement et aux inondations à Lavey-Village.

Préambule

Contexte :

Lors de fortes pluies, le village est régulièrement confronté à la problématique de ruissellement qui provoque régulièrement des inondations d'importance variée, tant sur le domaine public que chez des propriétaires privés. En mai dernier, des habitants du quartier de Plambuit ont fait les frais de violents orages qui ont causés des dégâts sur leurs propriétés et qui ont nécessité l'intervention du SDIS des Fortifications à plusieurs reprises.

Il faut rappeler que ce sont en premier lieu les communes qui sont responsables de la protection de la population contre les différents aléas naturels. Elles doivent assurer la protection des intérêts de la collectivité, à savoir la sécurité des personnes et des biens contre toute catastrophe liée aux dangers naturels. La Municipalité souhaite savoir si des mesures collectives en amont sont envisageables.

Démarches :

Les premières démarches ont été de constater l'état des dégâts, de vérifier et d'autoriser les mesures proposées par l'ECA pour sécuriser de manière provisoire les habitations, en particulier celles du secteur de Plambuit.

Ensuite, sur conseil de la Direction générale de l'environnement (DGE), deux offres ont été demandées pour la réalisation de l'étude et l'établissement d'un avant-projet de protection contre les ruissellements et les inondations du village. Une procédure de marché public de type gré à gré comparatif a été réalisée et le bureau offrant les conditions les plus attractives a été retenu. Il s'agit du bureau B + C Ingénieurs SA.

Description des prestations :

Le périmètre du projet et les objectifs de l'étude sont les suivants :

Quartier de Plambuit et apports d'eau de Toveyre (Taveyre), principale préoccupation de la commune de Lavey-Morcles suite aux événements de mai 2021.

- Objectifs : définir les principes et l'emprise d'aménagements de protection pour l'entier du quartier, ruissellement et inondation par débordement du Courset inclus. Les solutions sont à rechercher pour les deux phénomènes, soit sur le cône de déjection. La thématique de la capacité du dépotoir du Courset n'est pas à traiter dans cette étude.

Village de Lavey-Morcles et apports d'eau des ravines du versant forestier.

- Objectifs : définir la capacité d'absorption du réseau d'eau claire (coordination PGEE), évaluer l'opportunité d'un ouvrage de gestion des eaux au pied du versant (sous l'ancienne ligne de tir du stand), opportunité de ramener les eaux du versant vers cet ouvrage par la route forestière, fournir des recommandations pour l'aménagement urbain du village (guidage des écoulements, coordination avec le projet communal d'aménagement urbain). Le cas échéant esquisse d'un ouvrage de gestion des eaux au niveau avant-projet.

Coût de l'étude :

Avant-projet

- Historique et cadastre des événements, visite de terrain
- Hydrologie et scénarios ruissellement T100 Plambuit et Village
- Acquisition données géométriques et plan de base
- Carte de dangers existantes
- Etude de 3 variantes de protection pour Plambuit, analyse et plan de la variante retenue
- Analyse du PGEE
- Rapport coût-efficacité scénario ruissellement et Courset
- Rapport technique
- Sous-total : Fr. 26'190.-

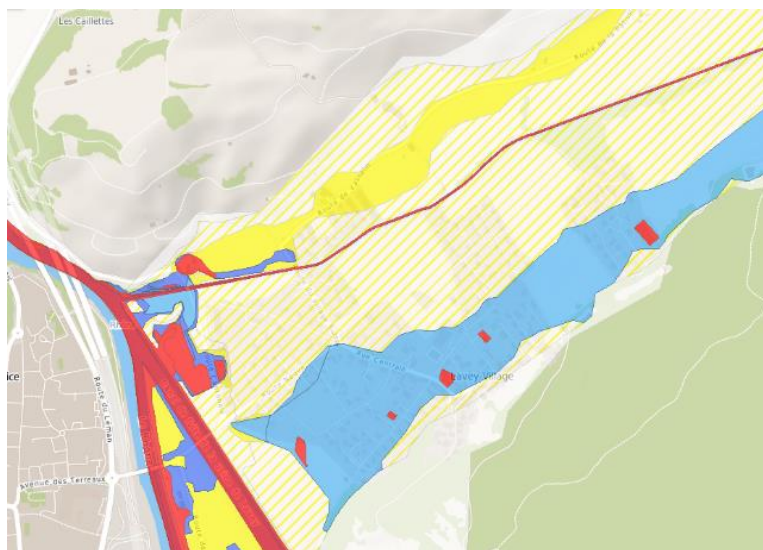
Divers et imprévus

- Sous-total 2 : Fr. 3'810.-

Total final TCC : Fr. 30'000.-

Subventionnement :

Le coût de l'étude et des travaux qui découleront sera subventionné à hauteur de 60% par la DGE. Si après l'étude, il ressort que les mesures auront également un effet sur les inondations du Courset, la subvention sera complétée de 35% par la Confédération. Ces subventions substantielles sont toutefois conditionnées à la réalisation des travaux (mesures).



Dangers naturels

Inondations par les crues

Carte des dangers INO

- Danger élevé
- Danger moyen
- Danger moyen de faible intensité
- Danger faible
- Danger imprévisible (résiduel)
- Danger nul
- En révision
- Information manquante

Synthèse :

Total coût de l'étude : Fr. 30'000.-
Financement : Prélèvement aux liquidités
Imputation : Bilan compte n° 9141.15
Amortissement : sur 10 ans, dès la fin des travaux, par le compte 31.3311

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :


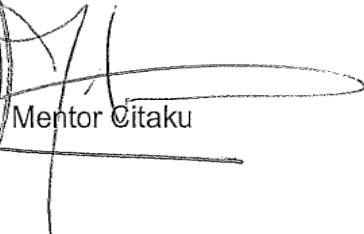

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 14/2021 du 7 octobre 2021
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'octroyer à la Municipalité le montant de Fr. 30'000.- pour la réalisation de l'étude et l'établissement d'un avant-projet relatif au ruissellement et aux inondations à Lavey-Village.

Adopté en séance de la Municipalité le 26 octobre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Mario Da Silva  Mentor Citaku

Annexes

Inondation à Plambuit en mai 2021

